



DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DU PATRIMOINE  
SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT  
SERVICE DES MARCHÉS PUBLICS  
BUREAU DES APPELS D'OFFRES

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT  
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING  
PUBLIC CONTRACTS SERVICE  
TENDERS OFFICE

DECISION N° 0350 - - - DMINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BSC/M - 04 MAI 2026

Portant attribution de la Lettre-Commande relative à la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social sommaire du projet de construction et équipement du Centre des Urgences de Yaoundé (CURY 2)

### Le Ministre de la Santé Publique, Maître d'Ouvrage

Vu la loi n°2018/011 du 11 août 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques au Cameroun  
Vu la loi n°2018/012 du 11 août 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques  
Vu la loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026  
Vu le décret n°77/41 du 03 Février 1977 fixant l'Organisation et les Attributions des Contrôles financiers, modifié et complété par le décret n°2013/066 du 28 février 2013  
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement  
Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant Formation du Gouvernement, modifié par le décret n°2015/434 du 02 Octobre 2015 portant Réaménagement du Gouvernement  
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics  
Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics  
Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 mars 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics  
Vu le décret n°2013/093 du 03 avril 2013 portant Organisation du Ministère de la Santé Publique  
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics  
Vu le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement  
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant Réaménagement du Gouvernement  
Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/OAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics  
Vu la circulaire n°000014/LC/MINMAP du 23 juillet 2025 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation et de désignation des cautionnements sur les marchés publics  
Vu la circulaire n°0001877/CMINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026  
Vu la décision n°000116/CAB/MINMAP du 15 mars 2024 portant désignation de présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès certains Départements Ministériels  
Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert N°002/D13-51/AONO/MINSANTE/CIPM/2026 du 13/02/2026 en procédure d'urgence relatif à la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social sommaire du projet de construction et équipement du Centre des Urgences de Yaoundé (CURY 2)  
Considérant le procès-verbal de la 15ème session du 22 avril 2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés  
Considérant la proposition d'attribution n°009/LP du CIPM/SEC du 17 avril 2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** :- Est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à l'entreprise «CREACONSULT Sarl » BP 11735 Douala, Tél : 233 42 63 85, NIU : M121812750447C, RIB : 10034 11013 97114340002-76, la Lettre-Commande relative à la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social sommaire du projet de construction et équipement du Centre des Urgences de Yaoundé (CURY 2), passe après l'Appel d'Offres National Ouvert N°002/D13-51/AONO/MINSANTE/CIPM/2025 du 13/02/2026 aux montants et délais ci-après :

- Montant de la Lettre-Commande : vingt-neuf million neuf cent cinquante un mille trois cent vingt quatre, (29 951 324) francs CFA Toutes Taxes Comprises
- Délai d'exécution : deux (02) mois

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera /

#### Ampliations

- MINMAP
- ARMP/JDM
- CIPM/MINSANTE
- DRFP/SDBF/SMP
- CHRONO/ARCHIVES



Dr. Nansuda Malachite